REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2017- 185 du 24 mars 2017

chargeant Monsieur Ange N'KOUE, Ministre du Tourisme et de la Culture, de l'intérim de Monsieur Alassane SEIDOU, Ministre de la Santé, pour la période du 22 au 25 mars 2017.

CHEF DE LA L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement.

DECRETE:

Article 1^{er} : Pendant la période de l'absence de Monsieur Alassane SEIDOU, Ministre de la Santé, son intérim sera assuré, du 22 au 25 mars 2017, par Monsieur Ange N'KOUE, Ministre du Tourisme et de la Culture.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2017

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MS 2 MTC 2 AUTRES MINISTERES: 19 SGG 4 JORB 1.-